

PROGRAMME DE FORMATION

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

SESSION 2023/2024

Objectifs

- Obtenir le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Fonction et Activités

L'auxiliaire de puériculture répond aux besoins quotidiens de l'enfant de la naissance à l'adolescence qu'il soit bien portant, malade ou handicapé sous la responsabilité de l'infirmière, de la puéricultrice, de l'éducatrice de jeunes enfants ou de la sage-femme.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Exercice professionnel

L'auxiliaire de puériculture travaille en milieu hospitalier (pédiatrie, maternité, néonatalogie, enfants porteurs de handicaps ...) ou en milieu extra-hospitalier (structure d'accueil de la Petite Enfance, Aide Sociale à l'Enfance ...)

<u>Textes de référence :</u> Arrêté du 7 avril 2020 modifié portant sur les modalités de sélection Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au DEAP	<u>Durée de la formation :</u> 1540h avec une alternance d'enseignements théoriques et pratiques soit 770h en centre et 770h en entreprise Cursus partiels : cf tableau des allègements
<u>Prérequis :</u> - Etre âgé(e) de 17 ans révolus à la date d'entrée en formation - Aucune condition de diplôme - Admission sur dossier puis sur entretien - Etre à jour de ses vaccinations obligatoires - Etre déclaré apte à l'exercice de la fonction d'Auxiliaire de Puériculture par un médecin agréé par l'ARS	<u>Public</u> - Tout Public
<u>Nombre de participants :</u> 25 élèves par promotion	<u>Validation :</u> Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
<u>Projet pédagogique :</u> - Acquisition de : <ul style="list-style-type: none"> • méthodes de travail • connaissances théoriques et pratiques • compétences professionnelles - Développement d'aptitude d'analyse de situation - Développement d'aptitudes personnelles	<u>Formateurs :</u> - Equipe pluridisciplinaire composée d'infirmiers DE Puériculteur/trice et d'une psychologue. - Professionnels avec des compétences spécifiques intervenant ponctuellement (kinésithérapeute, juriste, médecins...)

Modalités d'inscription

La sélection s'effectue sur la base d'un dossier destinée à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Pour être admis, le candidat doit obtenir une note totale d'au moins 10/20

Les critères attendus pour la sélection du dossier :

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Le calendrier de sélection à la formation est fourni par l'Agence Régional de Santé pour chaque session de formation. L'Ecole Jeanne Blum dispose d'un agrément de 50 places pour deux rentrées par an au mois de septembre et janvier. Les inscriptions ont donc généralement lieu entre mars et juin pour la rentrée de septembre et entre juillet et octobre pour la rentrée de janvier.

Attention : la rentrée de janvier est réservée aux cursus partiels des titulaires du DEAS. Pour tous les autres allègements de formation, les candidats doivent se présenter aux sélections de la rentrée de septembre.

Vaccins obligatoires :

- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
- Hépatite B : en application du décret d'août 2013, nous vous informons que vous devez être immunisé contre l'hépatite B avant votre entrée en formation. Cela impose que vous ayez fait 3 injonctions contre l'hépatite B et que votre sérologie soit positive. Cette sérologie se fait 2 mois au minimum après la dernière injection. Merci de vérifier votre carnet de vaccination et d'anticiper cette démarche afin de vous mettre à jour.
- Pass vaccinal complet à jour

Programme

La formation théorique et pratique comprend dix modules soit 770h, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé (35h), des travaux personnels guidés (35h) et un suivi pédagogique individualisé des apprenants (7h).

L'enseignement théorique comporte 5 blocs de compétences divisés en 10 modules de formation :

BLOC 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

- Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147h)
- Module 1bis : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (28h)
- Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque (21h)

BLOC 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

- Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77h)
- Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (154h)
- Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)

BLOC 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

- Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h)
- Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)

BLOC 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

- Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h)

BLOC 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

- Module 9 : Traitement des informations (35h)
- Module 10 : Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques (70h)

4 périodes de stages à réaliser en milieu professionnel dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou en hospitalisation à domicile dont au moins une période auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

- Dont 3 stages de 5 semaines visant à explorer les missions de l'auxiliaire de puériculture :
- Et 1 stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Allègements de formation en fonction des diplômés :

Blocs de compétences	Modules à effectuer												Heures totales	Heures Centre	Heures stage
	API SPI TPG	Bloc 1			Bloc 2			Bloc3		Bloc 4	Bloc 5				
	0	1	1b	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Cursus complet	77	147	28	21	77	154	35	70	21	35	35	70	1540	770	770
CAP AEPE	77	77	14	14	77	154	35		21	35	28	49	1176	581	595
DEAS 2006	77	112	28	21	28	70			21				812	392	420
DEAS 2021	77	112	28	14	14	56							721	301	420
ASSP	77	112	28	14	77	154	35						1022	497	525
SAPAT	77	112	28	21	77	154	35			35	35	70	1414	644	770
TP ADVF	77	98	21	14	77	154			21	35	28	49	1169	574	595
TP ASMS	77	112	28	21	77	154	35	35	21		14	49	1218	623	595
DEAES 2021	77	112	28	21	63	133			21	21			1071	476	595
DEAES Spécialités 2016	77	112	28	21	77	133	35		21	35		35	1169	574	595
ARM 2019	77	147	28		21	133	35	21	21	35		35	1148	553	595
Ambulancier 2006	77	147	28	21	35	141		21	21	21	14	49	1170	575	595

Organisation de la formation

- Cours de 9 heures à 17 heures (35 heures hebdomadaires) à l'École Jeanne Blum
- Stages essentiellement dans les Yvelines et les départements limitrophes
- Les horaires en stage dépendent des services de soins (35 heures hebdomadaires, nuits et un week-end éventuels)
- 3 semaines de congés pour l'année de la formation

Moyens pédagogiques

Equipe pédagogique :

- Véronique BÉZILLE, Infirmière Puéricultrice DE, Responsable de formation
- Marie-Anne DE CHASTELLUX, Infirmière Puéricultrice DE
- Bénédicte de GUILHERMIER, Educatrice de Jeunes Enfants
- Isabelle PETIT, psychologue, Formatrice
- Intervenants spécialisés : ergothérapeute, conseillère en lactation, crèche Montessori...

Equipe administrative :

- Julien COOLEN, IDE Cadre de Santé, Directeur
- Anne-Claire FLORY-LEMAIRE, Directrice administrative et financière
- Véronique VERBECK, Assistante de Formation
- Sara KHALLOUFI, Assistante comptable

Référent handicap : Marie-Line LESTANG

Moyens pédagogiques utilisés :

- Méthode de Complémentarité Horizontale propre à l'Ecole Jeanne Blum
- Vidéos

- Supports de présentations orales (powerpoint)
- Simulation, jeux de rôles
- Travaux de groupe
- Travaux pratiques
- Recherches documentaires
- Sorties pédagogiques
- Accompagnement individuel en stage
- Analyse de pratiques

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Locaux accessibles tout handicap au rez-de-chaussée et tout handicap sauf moteur au 1^{er} étage.

Merci de nous contacter pour étudier la possibilité d'adapter la formation à votre handicap.

Informations tarifaires

La formation complète bénéficie de places financées par la Région Ile de France pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 6 mois non démissionnaires de leur dernier emploi et les jeunes issus des Missions Locales.

Seuls les cursus partiels AS de la rentrée de janvier peuvent bénéficier de places financées par Pôle Emploi dans le cadre des AFC (Action de Formation Collective) lorsque l'école bénéficie d'un bon de commande.

Coût du cursus complet :

Tarif individuel / demandeur d'emploi : 8700€

Tarif salarié : 9933€

Coût du cursus partiel :

Tarif à partir de 3401€ en fonction des blocs à valider et des allègements de formation

Modalités d'évaluation

Le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture s'obtient par :

- la validation des blocs de compétences par des épreuves théoriques et pratiques
- l'évaluation des compétences acquises tout au long des périodes de stages

Le diplôme est délivré par la DRIEETS sur décision du jury final.

Suites de parcours possibles :

Les titulaires du DE Auxiliaire de Puériculture bénéficient d'allègements de formation pour la formation au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (cf tableau des allègements - selon date d'obtention du DEAS)

Pour plus d'information :

Fiche RNCP France Compétences <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35832/>